

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 615

Artikel: En route vers des mesures sociales nouvelles !

Autor: A.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264500>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vendeuse, se présentait dans un magasin de Lausanne. On lui offrit trente francs par mois, ni logée, ni nourrie. Elle refusa, mais apprit que cette situation de choix avait trouvé preneur. Deux ou trois jours plus tard, nouvelle démarche. Il s'agit d'une famille composée du père, de la mère et d'un bébé. Salaire proposé pour la surveillance de l'enfant et le nettoyage de l'appartement, de huit heures du matin à six heures du soir : quinze francs par mois, ni nourrie, ni logée. Toutefois, ajouta la dame, nous donnerons fr. 25.— si nous sommes entièrement satisfaits.

Elles ne sont pas rares, les femmes de ménage qui reçoivent des salaires fort inférieurs à ce qu'ils étaient il y a quelques années. Quant aux dactylos, leurs appointements sont extrêmement variables. Celles qui touchent fr. 50.— par mois ne sont pas rares. Lentement, elles passent à fr. 60.—, à fr. 80.—, puis à fr. 100.—. A fr. 150.—, vous en trouvez à foison. Sont-ce là des salaires? Faut-il parler de certaines industries dans lesquelles les femmes travaillent à 25, 30 ou 40 centimes à l'heure? Lorsque, après plusieurs années, elles atteignent cent sous par jour, on les congédie pour engager de la jeunesse, aux salaires rappelés ci-dessus.

En route vers des mesures sociales nouvelles!

Un cours administratif ayant pour objet *L'aide à la famille et aux vieillards* a été organisé, comme le Mouvement l'a annoncé, à Montreux les 17 et 18 avril sous la présidence aimable de M. Leimgruber, Vice-chancelier de la Confédération. De nombreux participants ont suivi avec une attention soutenue les dix-huit rapports du copieux programme.

La première journée posa les bases du problème familial, débattant par l'exposé des fluctuations de la natalité avec le tableau sombre de notre évolution démographique, qui passera de la pyramide à large base à une urne mortuaire, si un changement radical ne s'opère pas d'ici peu. Mme de Montet exposa ensuite dans un rapport très apprécié les difficultés que traverse la famille d'aujourd'hui, les efforts des Associations féminines pour remédier à certaines misères — efforts qui portent sur la lutte contre l'alcoolisme, l'étude des allocations familiales — et démontrant en particulier la nécessité d'un apprentissage ménager approfondi pour préparer la femme à sa tâche future. Elle fit remarquer aussi combien la vie moderne avec sa lutte âpre pour l'existence est en opposition avec l'esprit d'adaptation et d'égards mutuels qu'exige la vie de famille. Mais elle est persuadée que, du chaos actuel, naîtra une famille plus unie sur des bases nouvelles.

Le Consommateur
soucieux de ses Intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

M. Veillard développa le vaste programme de *Pro Familia*, en réclamant un complément substantiel au salaire du père, afin que la mère puisse se vouer entièrement à son foyer et que la famille subisse un relèvement moral et matériel. Une aide spéciale au mariage et à la naissance paraît indispensable. L'orateur prévoit la réalisation de ces postulats au moyen d'un versement patronal de 2 % du salaire des ouvriers dans un fonds, dont bénéficieraient ceux ayant charge de famille, avec une surcompensation de l'Etat comme garant et agent égalisateur entre les caisses professionnelles.

M. Escher, Conseiller national (Brigue), a démontré les besoins de la famille actuelle. Des enquêtes répétées ont prouvé que le revenu des salariés est nettement insuffisant, et que les paysans, de leur côté, avec leurs familles nombreuses, sont soumis à de graves restrictions. Une initiative populaire a donc été lancée par le parti catholique et a déjà réuni plus de 150.000 signatures, réclamant une garantie d'existence pour la famille. Puis d'autres rapporteurs ont examiné les bases constitutionnelles et législatives des mesures sociales proposées et ont fait part des efforts tentés sur terrain fédéral et cantonal pour assurer un revenu modeste tant aux vieillards qu'à la famille.

La seconde journée a porté sur les solutions à envisager pour résoudre ces deux problèmes de toute importance. On y a entendu les représentants d'organes fédéraux, de différents départements cantonaux, du commerce, de caisses de retraite et d'assurance, d'associations patronales et ouvrières, et des femmes.

En ce qui concerne l'aide aux vieillards, la préférence est donnée à un système d'assurance avec participation de l'Etat et une répartition directe, entre les bénéficiaires âgés, des primes versées par les assurés. Le principe de la capitalisation, qui distribue les intérêts d'un capital accumulé semble impossible à réaliser aujourd'hui, vu surtout la variabilité du taux des intérêts. Les syndicats ouvriers attendent que les caisses de compensation pour mobilisés survivent à la guerre, et que leurs fonds soient affectés à l'assurance-vieillesse et à aucune autre œuvre d'entraide, dès que la question de création d'occasions de travail sera réglée. Des expériences cantonales d'assurance-vieillesse sont très instructives pour l'avenir. L'aide fédérale à la vieillesse qui distribue actuellement 18 millions par an doit être maintenue jusqu'au moment où elle pourra être remplacée par une assurance suffisante.

L'aide à la famille doit prévoir le versement d'allocations familiales par le moyen de caisses de compensation professionnelles paritaires, qui semblent offrir la meilleure garantie d'une réalisation rapide et efficace. Le mot d'ordre: *à travail égal, salaire égal*, est remplacé aujourd'hui par celui-ci: *à travail égal, niveau de vie égal*, ce qui implique un salaire social pour la famille, en complément du salaire-travail. Le salaire de base doit tout de même être suffisant pour l'entretien d'une

famille de deux enfants au moins, le versement d'allocations familiales dès le premier enfant ayant fait baisser le salaire de base des ouvriers en France, en Italie, et dans certaines industries suisses. M. le Conseiller d'Etat Porchet a fait part des efforts en cours pour améliorer la situation sociale et matérielle de l'ouvrier agricole, et lui permettre en particulier de fonder une famille. Au point de vue féminin, Mme Leuch a réclamé une aide immédiate pour les naissances en attendant une assurance-maternité, et le versement à la mère de famille des allocations familiales.

M. Pugin, Conseiller d'Etat à Genève, a développé enfin un programme moral autant que matériel pour relever la famille menacée: la suppression des spectacles immoraux, la création de bonnes bibliothèques communales, l'institution d'un service social bien organisé pour prévenir la misère, l'orientation professionnelle, la lutte contre la tuberculose et le danger vénérien seront des facteurs importants, qui devront accompagner l'effort financier, c'est-à-dire des rentes à partir du 3^{ème} enfant et un salaire de base suffisant pour l'ouvrier.

Beaucoup de projets, beaucoup de bonne volonté et un désir d'entente entre les différents groupements représentés ont caractérisé ces journées si remplies. Les courtes discussions ont toutefois donné l'impression qu'il y avait peu de convertis, c'est-à-dire que chacun est reparti de Montreux en voyant le salut dans la solution qu'il y avait apportée! Mais, comme l'ont fait remarquer différents orateurs, il faut espérer voir naître de cette Conférence une réalisation rapide des mesures sociales urgentes qui y ont été exposées.

A. L.

La campagne suffragiste à Berne...

...continue à se dérouler, conformément au programme établi par l'Association cantonale pour le Suffrage, solidement épaulée par quatorze autres Sociétés féminines locales. La plus récente manifestation a été le meeting organisé le 10 avril, avec l'appui de trois partis politiques, sur ce sujet: *Que pensent des hommes en vue de la collaboration féminine aux affaires de la commune?* (On sait que les Bernois, sans se laisser décourager par l'échec des Neuchâteloises, ne revendiquent pour le moment que le suffrage communal — lequel d'ailleurs, dans ce canton, a une importance bien plus étendue qu'ailleurs, à Genève notamment, où les compétences des communes sont extrêmement restreintes, ou à Bâle, où, vu l'exiguïté du canton, cette forme du suffrage n'existe tout simplement pas! Une preuve de plus de la variété infinie des circonstances dans lesquelles s'exerce chez nous toute l'activité suffragiste!

Ces «hommes en vue», appelés ainsi à se prononcer en public sur la valeur du vote féminin dans la commune, ont été trois conseillers d'Etat, et l'on peut sincèrement féliciter les suffragistes bernaises d'avoir obtenu pareil concours, et qu'aucun de ces messieurs ne se soit retiré au dernier moment, faute d'avoir obtenu l'accord de son parti! M. Dürrenmatt (parti des paysans et des bourgeois), qui parla le premier, dressa, après s'être déclaré partisan convaincu du vote féminin, un tableau consciencieusement détaillé des moyens de collaboration féminine dans le canton de Berne, montrant par le menu la lenteur du chemin que doit suivre toute réforme pour aboutir; et rappela aux femmes les possibilités qui leur sont ouvertes déjà dans le canton, et qui ne sont pas encore toutes épuisées, puisque, par exemple, 37 femmes seulement siègent dans les 548 Commissions scolaires, 11, dans des Commissions d'assistance, et 1 seulement dans la Commission de tutelle de la ville de Berne! A quoi

La mort d'une femme poète de Suisse allemande

C'est avec regret que nous apprenons le décès survenu à Zurich, à l'âge de 74 ans, de Mme Sophie Haemmerli-Marti, l'un des auteurs les plus appréciés de poésies en dialecte suisse-allemand.

Très jeune encore — elle n'avait guère dépassé les vingt ans — elle se fit connaître par un premier volume de vers en dialecte argovien, *Mis Chindli*, auquel succédèrent beaucoup d'autres, poèmes, contes pour les enfants, etc., tous inspirés par une grande bonté et une sereine acceptation de la vie. Plusieurs de ses œuvres ont été mises en musique et sont ainsi conservées dans la mémoire de ceux qui les chantent. Mme Haemmerli a été l'une des premières dans notre pays à utiliser les ressources du dialecte pour exprimer son sens intime de la poésie, et c'est avec reconnaissance autant qu'avec fierté qu'il faut le signaler ici, en nous inclinant respectueusement devant cette tombe.

M. F.



Cliché Mouvement Féministe

Mlle A. L. GRUTTER

Ancienne présidente de l'Association bernoise pour le Suffrage, ancienne trésorière de l'Association suisse, qui vient de prendre sa retraite de professeur à l'Ecole Normale de Jeunes Filles de Mombijon (Berne) entourée d'unanimes manifestations de regrets et de reconnaissance. Son influence a été très grande pour développer la personnalité de ses élèves qui, toutes, doivent beaucoup à son enseignement.

Tous nos vœux accompagnent notre ancienne collègue dans sa retraite — où elle déploiera encore certainement une belle activité!

L'on aurait pu répondre que ceci prouve justement la nécessité du suffrage, car l'éligibilité sans l'électorat n'est qu'un leurre, et faire élire des femmes par des hommes, alors que les femmes elles-mêmes sont privées du bulletin de vote, est bien la tâche la plus ingrate qui soit: nous parlons d'expérience!

M. le Conseiller d'Etat Grimm (socialiste), se plaça, lui, à un point de vue moins spécifiquement bernois et plus général et humain, pour retracer l'évolution frappante du rôle de la femme depuis l'idylle que dépeignent les auteurs de la fin du XVIII^{ème} siècle, et notamment Schiller, dans son poème de *la Cloche*! Il caractérisa très justement la situation actuelle de la femme entraînée dans la lutte économique sans être munie de l'arme nécessaire pour s'y défendre, soit le bulletin de vote; et avec beaucoup d'éloquence, montra combien il est indispensable, à mesure que les capacités de l'individu sont englobées par la vie collective, que lui soient reconnus des droits équivalents. Faisant promptement justice de l'éternel prétexte: «Les femmes ne sont pas prêtes!», il se demanda où nous en serions si, pour quelle réforme que ce soit, l'on avait attendu que tout homme, jusqu'au dernier, ait atteint cette maturité et cette science politique que l'on réclame des femmes?... Enfin, M. le Conseiller d'Etat Seematter (radical-démocrate), après avoir pris grand soin de spécifier qu'il ne prenait la parole qu'en son nom personnel et non pas en tant que représentant de son parti! avoua que, jusqu'au moment où il avait accepté de collaborer à cette séance, il ne s'était guère occupé de la question du vote des femmes! mais que, s'étant mis à cette occasion à l'étudier objectivement, il se déclarait entièrement favorable, tout homme épris de justice, désireux d'égalité, et respectueux de la personnalité individuelle ne pouvant faire autrement que se rallier à cette réforme.

Une discussion très-animée, au cours de laquelle bien des réflexions aussi courageuses que judicieuses furent émises par des femmes, termina cette séance, qui avait été présidée par Mme Marie Böhlen, avocate, la jeune et active présidente de l'Association bernoise pour le suffrage féminin.

J. Gb.

Cours d'hygiène mentale de l'enfance

Genève

13-17 avril 1942

Ces cours réunirent 108 participants et fut en tous points une réussite dont il faut féliciter les organisateurs. Aux participants réguliers s'ajoutèrent, aux conférences tenues à l'Aula de l'Université, un grand nombre d'auditeurs donnant à l'assistance l'allure d'un véritable Congrès. Le Département de l'Instruction Publique avait accordé son haut patronage, et l'âme de ces journées d'études fut le créateur à Genève du Service d'observation des écoles, M. Edouard Laravoire, un pédagogue dévoué et des plus avertis. Les participants comprirent des éducateurs, des médecins, des psychologues, des travailleurs sociaux, des étudiants, des cheffains des mouvements scouts; nous avons noté la présence assidue de représentants lyonnais du Secrétariat de l'Education nationale, de

tique, réaliste, qui s'est consacrée à la terre verte et à sa culture. Ces deux éléments, l'élément artistique menacé de tuberculose, et le sang paysan comme la forte volonté grand-maternelle s'unissent en Régine et amènent dans sa vie des jours ensoleillés et paisibles, auxquels succèdent des nuits d'angoisse tandis que gronde l'orage. Bien vite l'enfant doit apprendre ce qu'est la solitude et la déception, mais cependant, dans le sanatorium de Davos, où elle prend congé de ses lecteurs, elle leur affirme qu'elle guérira lorsque viendra le printemps, «sur la montagne, entre le doux ciel bleu et la puissante nouvelle terre verte».

Esther Landolt, qui possède incontestablement l'un des plus remarquables talents des lettres suisses contemporaines, est une personnalité qu'entoure un voile de mystère: nous ne savons rien d'elle, sauf que ce nom est un pseudonyme et qu'il y a deux ans environ elle a émigré en Australie avec son mari. Ce dernier fait, toutefois, aide à comprendre le développement de son œuvre littéraire. Alors que son premier roman, *Le sacrifice*, était encore enfermé dans le cadre de la vie paysanne, l'on voyait dans le second, *Delfine*, se refléter l'image des hommes et des paysages de la Suisse; et le troisième, qui vient de paraître: *Les troupeaux éternels*, est entièrement consacré, à l'exception d'un prologue qui se déroule à Zurich, à la vie humaine et poétique de sa nouvelle patrie, l'Australie. Là, dans les étendues sans limites des paysages australiens, où le printemps commence en oc-

tobre, et où en janvier, le thermomètre monte jusqu'à 100 degrés Fahrenheit, se déroule, en grande fresque poétique et épique, la dure vie d'un fermier. Vie qui, pour lui, comme pour ses ouvriers n'est qu'un perpétuel combat contre les forces de la nature, contre les inondations, contre les gels du printemps qui en une nuit mettent à mal des milliers de brebis, contre les sécheresses de l'été, avec leurs tourbillons de sable rouge, et leurs incendies de brousses. La grande constante, dans ce tableau de l'œuvre quotidienne de l'homme, telle que l'exigent à chacun de leur retour les saisons, est la ferme aux moutons «une masse antique qui échappe au temps, le symbole de la force active de l'humanité». C'est elle qui est l'héroïne du roman, et le sort des hommes autour d'elle, des maîtres comme des valets, est étroitement lié à elle. Ces êtres humains portent tous, sans distinction, le poids du double problème, qui inspire tous les romans d'Esther Landolt: d'abord que le sort de l'homme dépend de sa propre nature, et puis que tout désordre provient de l'amour qui, né du désir, crée le désarroi de la conscience et le tourment du cœur. Et lorsqu'en conclusion, satisfaction est donnée à la loi morale offensée, il ne faut pas oublier que, au contraire des romans précédents du même auteur, le poids l'emporte dans la balance de la description de l'état de pèché sur le conflit de la conscience. Ce qui nous oblige à formuler de sérieuses réserves sur cette œuvre artistique remarquable...

E. BINZ-WINIGER.

(Libre traduction française par M. F.)